



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 26 avril 2016**

**DELIBERATION N° 53/ 4/2016 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ENTREPRISE B2CC DANS LE CADRE DU FCIE**

*L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.*

**Présents Titulaires : 33**

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO.

**Absents ayant donné pouvoir : 14**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés : 4**

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Monsieur Mathieu ALBERT donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Christophe PASSEDAT et Claire GARNAUD sont les jeunes repreneurs de la boulangerie-pâtisserie ainsi que du commerce multiservice de Saint Nauphary (Boulangerie Chez Lucien et épicerie Huit à Huit). Ce couple d'une trentaine d'année présente toutes les compétences requises pour ce faire, puisque Monsieur est maître pâtissier et a fait ses classes chez PILON à Toulouse et Alexandre à Montauban. Ils étaient tous deux cadres à AUCHAN durant 7 ans. L'un chef du rayon boulangerie-pâtisserie et l'autre responsable du rayon poissonnerie, après avoir occupés plusieurs fonctions au sein du groupe.

Ces repreneurs ont fait le choix de poursuivre l'enseigne Huit à Huit appartenant au groupe Carrefour. Ils ont la possibilité de générer une partie de leur chiffre d'affaires en référant des producteurs du Tarn-et-Garonne. C'est d'ailleurs ce qui est fait pour du vin, de la viande fraîche sous-vide, des conserves. Les nouveaux gérants souhaitent proposer des produits de qualité dans un espace convivial, fonctionnel et agréable pour le client.

Aussi, en reprenant la boulangerie de Saint Nauphary, ils ont également investi la commune de Montauban puisque la boulangerie située faubourg du Moustier était détenue par la même entreprise.

La commune de Saint Nauphary compte 1 799 habitants au 1er janvier 2015. La zone de chalandise comprend le Fau, le Carreyrat, Villebrumier et Saint Martial. A savoir que Villebrumier a une boulangerie et Saint Martial un dépôt de pain au multiservice. Le pôle commercial le plus proche est situé à 11 Km.

Ce projet nécessite un financement total de 510 000 €, dont 320 000 € pour l'achat du fonds de commerce. Aussi, d'importants travaux ont été réalisés sur le site afin de moderniser et agrandir le point de vente. En effet, le magasin de 174 m<sup>2</sup> a subi des modifications et des aménagements intérieurs afin de supprimer la boucherie située en mitoyenneté, suite à la cessation d'activité du boucher qui avait l'âge de la retraite, étendre les linéaires du multi-service, agrandir et rénover l'espace boulangerie-pâtisserie pour améliorer sa visibilité (vitrophane, façade, enseigne). Par ailleurs, quelques travaux d'isolation ont été nécessaires dans le fournil afin de supprimer les nombreux courants d'air et climatiser l'atelier de fabrication de pâtisserie.

Le coût total des travaux éligibles (multi-service et boulangerie) s'élève à 54 000 € décomposés comme suit :

- Investissement immobilier relatif à la boulangerie : 26 000 €
- Investissement immobilier relatif à l'épicerie : 28 000 €

En terme d'emplois, la volonté des repreneurs est de conserver l'ensemble des employés, au nombre de 17.

Dans le cadre de son projet de développement et afin de réaliser ces investissements, la société B2CC a sollicité les collectivités dans le cadre d'un accompagnement financier.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 30% de l'investissement éligible dans le cas d'un commerce de 1ère nécessité dans une commune de moins de 2 000 habitants, et sachant que le Grand Montauban et le Conseil Départemental ont pour habitude d'intervenir à parité sur les projets pour lesquels ils ont été tous deux sollicités, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier lié à l'épicerie: 7 800 €

Aide du Conseil Départemental sur l'investissement immobilier lié à la boulangerie : 7 800 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide à la société B2CC d'un montant de 7 800 € dans le cadre de ses investissements immobiliers relatifs à l'épicerie,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la société B2CC telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide à la société B2CC d'un montant de 7 800 € dans le cadre de ses investissements immobiliers relatifs à l'épicerie,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la société B2CC telle qu'annexée à la présente,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**28 AVR. 2016**

De sa publication le :

**28 AVR. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

